



RAPPORT D'ORIENTATION

RAPPORT D'ORIENTATION

L'année 2017 est, comme nous l'avons vu une année d'aboutissement et une année particulière du fait des 60 ans qu'elle représente pour notre Association...

Aussi, les orientations données à l'AEIM doivent s'inscrire dans une juste articulation du passé, du présent et du futur.

Sur de nombreux aspects, notre association va bien, nous pouvons nous inscrire sereinement dans l'avenir et poursuivre la mise en œuvre de notre Projet Associatif Global.

Sur d'autres aspects, nous devons cependant réagir car notre horizon s'obscurcit.

1 - Concernant notre Entreprise Associative, vous le savez maintenant, il s'agit ici de nos établissements et services, le travail mené depuis 5 ans nous autorise à être sereins, notre feuille de route est claire et ambitieuse et nos capacités et notre crédibilité à la mettre en œuvre sont certaines.

Notre orientation sur ce champ consistera à mettre en œuvre notre CPOM Tripartite .

ORIENTATION N°1 : MISE EN ŒUVRE DU CPOM TRIPARTITE

- . Faire évoluer l'offre médico-sociale et améliorer la réponse aux besoins des personnes en situation de handicap sur les territoires
- . Améliorer la qualité des accompagnements, notamment par un processus continu d'évaluation et d'amélioration de la qualité
- . Améliorer l'inscription des établissements et services dans leurs territoires et faciliter les coopérations inter-établissements et inter-gestionnaires
- . Optimiser la gestion des moyens humains et financiers de l'AEIM pour remplir nos missions auprès des personnes handicapées

L'année à venir sera également consacrée à :

- . Actualiser le dossier d'agrément du siège social de l'AEIM (renouvellement au 1er janvier 2018)
- . Poursuivre de façon constante les efforts visant l'amélioration du dialogue social dans l'entreprise avec toutes les composantes professionnelles.

2 - La personne handicapée

Le Projet Associatif Global de l'AEIM nous engage à tout mettre en œuvre pour accompagner les personnes en situation de handicap sur la voie de l'expression maximale de leurs potentiels. Les textes fondateurs de l'AEIM ont été rénovés en ce sens qu'ils prônent l'affirmation du droit à la citoyenneté. L'idée force est de reconnaître dans les faits la légitimité de la personne handicapée à défendre ses intérêts et à porter mandat de délégation pour représenter et défendre les droits des personnes handicapées dans chaque lieu de débat.

**ORIENTATION N°2 :
RENDRE LA SOCIÉTÉ ACCESSIBLE** en mettant l'offre médico-sociale au service des dispositifs de droit commun, en impulsant une dynamique d'accessibilité universelle au profit des personnes en situation de handicap

3 - L'Association AEIM et sa structure nucléaire

En 2017, notre association AEIM concerne directement 9000 personnes en Meurthe et Moselle...

Personnes accompagnées, parents, frères, sœurs et salariés, l'AEIM pèse pour plus de 1% de la population globale de Meurthe et Moselle.

Avons-nous conscience de la force de notre organisation et du poids considérable des responsabilités qui sont les nôtres ?

Avons-nous conscience de la fragilité de ce colosse aux pieds d'argile qu'est notre association ?

Avons-nous conscience de l'ampleur du gâchis qui suivrait si la mobilisation qui est la nôtre venait à s'essouffler ?

Il a été dit dans les premiers propos de cette assemblée générale qu'un vieil adage affirme que le travail minimum consiste en premier lieu à faire aussi bien que ce qui a déjà été fait jusque-là...

En cette année anniversaire, rappelons une fois encore que notre responsabilité est de **faire progresser au moins autant les conditions de vie des personnes handicapées intellectuelles et celles de leur famille durant les 60 prochaines années que ce qu'elles ont progressé lors des 60 dernières années.**

Ne laissons pas l'individualisme envahir nos rangs, ne laissons apparaître aucune faille, aucune brèche dans la structure nucléaire de notre AEIM, nous parents, amis, battons-nous pour qu'à chaque anniversaire, nous puissions bénéficier de la force grandissante et retrouvée de notre militance.

Nous sommes à ce jour à la croisée des chemins, les finances publiques s'amenuisent, les logiques de contrôle administratif et bureaucratique se font de plus en plus prégnantes et les entreprises à but lucratif, réductrices et manipulatrices sont à la porte du secteur du handicap afin de s'emparer d'un marché prometteur.

Dans le même temps, nos troupes s'amenuisent, nos rangs accusent le départ proche et massif d'administrateurs confirmés et engagés depuis plusieurs décennies. Le nombre de nos adhérents baisse et n'est plus à ce jour que de 730, nous étions plus de 1400 il y a 30 ans.

Il nous faut assurer et former la relève pour transmettre le flambeau...

Nous devons retrouver notre vitalité pour ne pas devenir de simples opérateurs de l'action publique, nous devons refuser de perdre notre âme et de sombrer dans une logique de services industrialisés et ou marchandisés.

Il nous faut créer le pont entre un héritage et un avenir.

Il nous faut accentuer la mobilisation et trouver les forces vives qui permettront au mouvement parental de continuer à faire société.

Il nous faut faire vivre l'identité AEIM.

Je vous demande à tous d'adhérer et de vous engager dans ce combat que nous devons gagner.

C'est de la militance, de notre engagement et de notre force de persuasion parentale que dépend le devenir de la citoyenneté pleine et entière de nos enfants.

L'avenir de nos enfants nous appartient.

**ORIENTATION N°3 :
ASSURER ET FORMER LA RELEVÉ ASSOCIATIVE**